



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Quatre-vingtième session**

Genève, 24-27 octobre 2023

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

État et mise en œuvre de l'Accord relatif aux transports**internationaux de denrées périssables et aux engins****spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) :****Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'article 6 de l'ATP****Réponses au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP*****Note du secrétariat******Introduction**

1. À sa soixante-dix-neuvième session, en 2022, le Groupe de travail du transport des denrées périssables a remercié les 21 pays qui avaient fourni des renseignements en réponse au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP en 2021 et a souligné que toutes les Parties contractantes étaient tenues de le faire car il s'agissait d'un moyen d'harmoniser l'application de l'ATP.
2. Le secrétariat a prié tous les pays représentés au Groupe de travail de répondre au questionnaire en communiquant leurs données pour 2022. Les données reçues de 23 pays sont présentées dans les tableaux ci-après.
3. Des informations sur le nombre de contrôles effectués et d'infractions relevées en 2022 ont été communiquées par 12 pays : Belgique, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Norvège, Pologne, Saint-Marin, Slovaquie et Tchéquie (voir le tableau 1 ci-après).

* Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports.

** Le présent document a été soumis tardivement pour des raisons techniques.



Tableau 1
Nombre de contrôles effectués et d'infractions relevées en 2022

Pays	BE	CZ	FIN	FRA	HUN	IT	LV	NW	POL	SM	SLV	SP
Nombre de contrôles routiers ATP	3 309	1 627	112	562	*	*	310	10	5 308	11	13	1 093
Nombre de contrôles ferroviaires ATP	0	0	0	0	*	*	0	0	0	0	0	0
Nombre d'infractions liées aux documents – Véhicules domestiques/étrangers	3/147	1/5	4/7	5/1	6/27	10/2	0/0	0	13/102	0/0	3/5	990/22
Nombre d'infractions liées au dispositif thermique – Véhicules domestiques/étrangers	0/0	3/0	0/0	0/0	0/0	98/6	9/12	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Nombre d'infractions liées à la caisse – Véhicules domestiques/étrangers	0/0	0/0	3/4	10/0	0/0	286/14	6/8	3/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Autres infractions – Véhicules domestiques/étrangers	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	5/2	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	32/2
Nombre total d'infractions Véhicules domestiques/étrangers	3/147	4/5	7/11	15/1	6/27	399/24	15/20	3/0	13/102	0/0	3/5	1 022/24
Pourcentage d'engins défectueux	<1	<1	16,1	5,3	-	-	11,29	2	2,16	0	-	3,25

Notes :

* Renseignements non disponibles.

** Aux Pays-Bas, les contrôles relatifs à l'application sont effectués par l'autorité nationale de l'alimentation. Cet organisme contrôle l'application de l'ensemble de la législation relative à l'alimentation et des dispositions relatives à la sécurité sanitaire des aliments (ses contrôles portent également sur d'autres produits). Ses rapports ont une portée générale et ne se limitent pas aux véhicules visés par l'ATP, si bien que les données demandées ne peuvent pas être isolées facilement. Par conséquent, aucune information n'est fournie à ce sujet et la réponse communiquée est « Renseignements non disponibles ».

4. Le secrétariat a reçu les renseignements suivants de la Bulgarie :

« L'Agence bulgare pour la sécurité sanitaire des aliments est désignée par la Mission permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève comme l'autorité compétente auprès de la Commission économique pour l'Europe pour ce qui concerne l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP). Aucune station d'essai ATP n'a été construite en République de Bulgarie. La République de Bulgarie reconnaît les attestations ATP délivrées par les stations d'essai d'autres autorités compétentes qui sont officiellement désignées et mentionnées dans l'ATP.

En tant qu'autorité compétente en matière de sécurité sanitaire des aliments, l'Agence ne mène pas d'activités de contrôle relatives à l'application de l'ATP. Nous n'avons donc pas pu répondre aux questions dans lesquelles il est demandé de fournir des données relatives à l'application de l'ATP. ».

5. Des renseignements complémentaires concernant le nombre d'attestations délivrées en 2022 ont été communiqués par 22 pays : Bélarus, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie (voir le tableau 2 ci-après).

Tableau 2

Renseignements complémentaires concernant la conformité à l'ATP : nombre d'attestations délivrées en 2022

Pays	BE	BELA	CRO	CZ	DK	FIN	FRA	GR	HUN	IT	LV
1 ^{re} attestation (nouveaux engins seulement)	469	149	64	368	1 240	591	15 962	61	48	10 997	81
2 ^e attestation (contrôle)	377	172	194	1 257	226	339	12 940	222	1	4 338	149
2 ^e attestation (coefficient K)	0	0	0	2	0	0	102	8	2	3 651	0
3 ^e attestation (contrôle)	143	246	149	**	0	199	3 156	47	0	4 480	58
3 ^e attestation (coefficient K)	0	0	0	**	0	0	28	18	1	3 530	0
4 ^e attestation (contrôle)	21	131	0	**	0	39	27	2	0	3 864	22
4 ^e attestation (coefficient K)	0	0	0	**	0	0	199	18	0	1 753	0
5 ^e attestation (contrôle)	18	192	0	**	0	29	0	1	0	0	0
5 ^e attestation (coefficient K)	0	0	0	**	0	0	72	6	0	2 871	0
Total	1 028	890	407	1 627	1 466	1 197	33 954	383	52	35 584	310
Duplicata délivrés	2	15	1	6	24	*	480	-	0	93	21

* Les attestations désignées comme « duplicata » ne sont pas délivrées en Finlande. À la place, de nouvelles attestations sont délivrées pour remplacer celles qui ont été perdues ou invalidées. Le nombre de ces attestations était de 37 en 2022, et ce nombre est inclus dans les chiffres du tableau.

** Renseignements non disponibles.

Tableau 2 (suite)

Pays	NL	NW	POL	POR	SM	SK	SLV	SP	SW	UK	USA
1 ^{re} attestation (nouveaux engins seulement)	328	148	2 702	630	0	378	124	11 462	690	2 041	0
2 ^e attestation (contrôle)	702	11	1 604	824	1	82	220	9 555	34	153	0
2 ^e attestation (coefficient K)	0	0	3	0	0	0	0	1 420	0	0	0
3 ^e attestation (contrôle)	298	0	2 301	367	2	19	107	4 560	8	64	0
3 ^e attestation (coefficient K)	3	0	2	0	0	0	0	721	0	0	0
4 ^e attestation (contrôle)	97	0	2 024	0	5	5	61	3 959	12	38	0
4 ^e attestation (coefficient K)	0	0	1	0	0	0	0	666	0	0	0
5 ^e attestation (contrôle)	0	0	1 338	0	3	0	37	4 691	36	0	0
5 ^e attestation (coefficient K)	0	0	6	0	0	0	0	1 901	0	0	0
Total	1 440	159	9 981	2 079	11	484	552	39 945	780	2 296	0
Duplicata délivrés	2	0	42	18	0	1	6	266	0	0	0

** Renseignements non disponibles.